

Faut-il adhérer à l'affirmation de Victor HUGO lorsqu'il écrit dans la préface des *Orientales* : « Que le poète aille donc où il veut, en faisant ce qui lui plaît ; c'est sa loi... Qu'il écrive en prose ou en vers, qu'il sculpte en marbre ou coule du bronze... Le poète est libre. » ?

A priori peu de rapport entre les envolées lyriques d'un LAMARTINE ou les odes hugoliennes, et les vers calibrés et secs d'un GUILLEVIC ou encore les calligrammes déconcertants et ludiques d'un APOLLINAIRE. Protéiforme et pluriséculaire, la poésie ne se ressemble jamais à elle-même.

Pour HUGO, chef de file du romantisme et revendiquant tout au long de son œuvre ample et hétéroclite la poésie comme expression privilégiée, le poète peut se permettre toutes les audaces et s'affirmer « libre ».

Derrière la provocation quelque peu effrontée ou bravache, peut-on considérer que le poète est l'artiste libre par excellence ? Peut-il se permettre ce que d'autres genres lui refuseraient ? Pourquoi la poésie serait-elle libre au sein d'un genre si archaïque et si codifié ? Pourquoi la poésie devrait-elle après tout symboliser la valeur la plus haute de l'humanité : pourquoi lui faire porter une telle responsabilité ? La poésie ne peut-elle exprimer que la hauteur, les sommets, les choses supérieures ? Au fond, le poète et la poésie sont-ils bien de ce monde ?

Afin d'examiner la validité et les limites de l'assertion hugolienne, examinons ce qui est à l'origine de la proclamation hugolienne : le poids des normes et des codes dans le genre poétique. Puis justifions avec HUGO la capacité du genre à s'émanciper de ces normes et même, à incarner l'idéal de liberté. Demandons-nous enfin quelles sont les véritables contraintes que le poète affronte (au-delà des contraintes purement formelles) et surtout, demandons-nous de quoi est constitué ce cahier des charges du poète : à qui doit-il vraiment des comptes et de quels comptes parle-t-on ?

Si HUGO éprouve un tel besoin de brandir la liberté comme valeur absolue de la poésie, c'est aussi parce que, romantique au cœur des débats littéraires du début du 19^e siècle, il a vécu de l'intérieur les affrontements violents entre anciens et modernes, tenants de la tradition et novateurs plus ou moins autoproclamés. Dit autrement, on peut affirmer que Victor HUGO a vécu plus d'une bataille d'Hernani. Sans doute de là son désir de tordre le cou et pas seulement à ce grand niais d'alexandrin, à l'ensemble des normes et des codes qui pèsent sur ce genre ancien, héritier d'une histoire pluriséculaire qu'est la poésie.

La poésie est un genre contraignant, qui s'est construit dans les normes, jusqu'à incarner le stéréotype parnassien du genre ultra régulé, policé et calibré. La poésie se fait fort de faire respecter une métrique, une prosodie, une versification le plus souvent. Sa forme est l'objet d'un choix raisonné et donc d'abord finement et dûment questionné. Seule la poésie admet des *arts poétiques* : ceux de Boileau, Verlaine, Guillevic ou Queneau ... Cette forme est en outre jugée si exigeante qu'elle fait l'objet de métaphores entières, à vocation didactique, consacrées au travail du poète : la jeune Parque chez VALÉRY qui en plus de cinq cents alexandrins imite le long travail poétique ou encore « le pain » de Francis PONGE » qui héroïse le travail patient à partir d'une matière informe, comme l'est celui du poète avec les mots. Les rimes et le rythme, même sous forme d'échos ou de cadence, reviennent même chez les poètes qui semblent ne pas y toucher : Francis PONGE insère des alexandrins cachés et des effets sonores, y compris dans ses « pièces » en prose comme « l'huître » : « Les *doigts* curieux s'y coupent, s'y cassent les ongles » (si l'on fait la diérèse sur « cur-i-eux », l'alexandrin est possible et l'on repère aussi l'allitération en [k] qui imite la dureté de l'huître.) Francis

PONGE défenseur et pratiquant assidu de la prose n'était-il d'ailleurs pas ce fervent admirateur du classique MALHERBE ?

Tout indique qu'on ne s'improvise pas poète, parce que l'on doit des comptes à toute une tradition et à toute une « étiquette ». GUILLEVIC a par exemple longtemps été inhibé par le genre poétique avant d'oser, la trentaine venue, se déclarer poète. Même chose pour Joë BOUSQUET et de façon générale, si les « premiers romans » sont volontiers publiés et diffusés, mettant en avant la candeur et la jeunesse (dans le genre) qu'ils recèlent, qui songerait à faire éditer ses « poèmes de jeunesse » ? On voit les auteurs confirmés oser assumer sur le tard leur vocation poétique : Michel BUTOR fait paraître ses premiers recueils de poésie dans les années 1970 soit vingt ans après ses romans les plus connus. Quant à Michel HOUELLEBECQ, son anthologie de texte *Non réconcilié*, rassemblant les écrits poétiques de l'auteur couvrant les années 1991-2013, n'est publiée qu'en 2014.

La contrainte poétique ne contraint pas forcément le poète. Il ne faut pas sous-estimer la liberté du poète, y compris celle de composer intelligemment avec les restrictions de liberté.

Le poète a cependant souvent montré sa capacité à déjouer et surmonter la contrainte. Il peut jouer avec comme le font les rhétoriciens ou les poètes du Chat Noir plus tard ou peut s'en servir habilement pour d'autant plus signifier les choses : quand BAUDELAIRE utilise, pour « harmonie du soir » la forme fixe du pantoum pour tisser son poème, il sait utiliser la reprise partiellement imposée par cette forme pour mieux signifier la lassitude du temps et de la vie. De la même façon, RIMBAUD utilise le sonnet, forme contraignante, et dans ce qu'il produit de meilleur (sa connotation lyrique pour héroïser le jeune soldat-martyr) et dans ce qu'il peut suggérer de pire (la brièveté des quatorze vers, pour souligner l'aspect tragiquement expéditif du destin de ce soldat.) La contrainte peut donc devenir une alliée du poète, et c'est bien en ce cas que la forme se met au service du fond.

Les cas les plus exemplaires sont ceux de l'innovation franche et des prises de liberté manifestes, que la poésie porte aussi en elle, si l'on admet que tous les codes et les normes qui l'ont fondée n'étaient jamais qu'indicatives, fruits des pratiques davantage qu'injonctions a priori et règles tombées du ciel. Une grande part de l'évolution du genre semble donner raison à l'affirmation enthousiaste d'HUGO : l'invention du poème en prose inauguré par Aloysius BERTRAND, l'avènement du calligramme mélangeant art visuel et écriture, la capacité à se donner comme un texte-image (on pense à la Nadja inclassable de BRETON entre narration et poésie, ou aux collaborations de Michel BUTOR et Pierre ALECHINSKY, de René CHAR et Georges BRAQUE ou enfin de Blaise CENDRARS et Sonia DELAUNEY en vue de former un recueil autant pictural que poétique, autant à regarder qu'à lire et écouter) font voler en éclats chaque fois l'idée qu'on se faisait de la poésie. De même l'extrême liberté des choix de sujets, au-delà des quelques *topoi* admis comme fondateurs (l'amour, le corps féminin, le temps, la mort, la nature) consacre la liberté vertigineuse du poète: il est possible d'écrire un poème sur le pourrissement d'une société (cf. l'ouverture de *Cahier d'un retour au pays natal* par Aimé CESAIRE qui procède à une véritable sociologie créole en même temps qu'il entame un réquisitoire contre la politique coloniale), sur la société de consommation (« le poète comme meuble » d'Alain BOSQUET in *Sonnets pour une fin de siècle*) ou sur les migrants échoués en Méditerranée (Erri de LUCA dans *Aller simple*) alors que ces thématiques-là étaient loin d'être acquises dans le genre poétique.

Alors si la poésie est libre autant qu'elle ne l'est pas, pourquoi se poser la question de son émancipation, qui semble à tout moment possible autant que révoquée ? Où est donc le véritable problème ? Où est le danger ? Où se situe l'épreuve ?

La question de la liberté et de la contrainte d'un genre soulève en vérité celle des comptes dus à telle ou telle instance : si ce n'est pas à une institution (comme l'Académie française, par exemple), à qui

doit-imaginer que le poète devrait se sentir lié ? Où demeure la vraie contrainte ? De quelle nature est-elle, car il doit demeurer une contrainte et des obligations, même si en apparence, les verrous formels ont sauté : ne demeurerait alors que la contrainte morale du poème. Peut-on imaginer en effet un poème sur la guerre qui serait heureux, enthousiaste jusqu'à en déborder d'indécence ? « La victoire de Guernica » de Paul ELUARD ou « Je peins la France... » d'AUBIGNE, tout en étant très différents, savent saisir le lecteur tous deux pour lui faire non pas aimer la guerre, mais aimer et respecter les victimes qui la subissent : les « enfants » sont par exemple le point commun des deux poèmes pourtant si différents. De même l'emballement (long poème d'Eluard de quatorze strophes, sept chants pour AUBIGNE) doit traduire chaque fois le débordement de violence ressentie. On ne voit pas comment un poème sur la guerre aurait pu se permettre d'être léger, charmant et contemplatif. C'est peut-être donc là que se loge la plus indépassable des obligations du poète : dans le respect du sujet et dans la conformité d'un ton (plus que d'un style) à des circonstances.

Et si la question était davantage celle du véritable maître d'œuvre du poème, et de celui qui se trouve aussi en être le juge ultime à savoir le lecteur ? Autrement dit, celui qui dicte ses codes et qui impose ses attentes, n'est-il pas finalement le lecteur, qui donnerait ou freinerait à souhait la liberté ? Voilà qui expliquerait comment certaines audaces et prises de risque formelles sont à certaines époques ou par certaines sociétés acceptées, quand d'autres les auraient rejetées sans ménagement. Le poème en prose, tardif, est aujourd'hui parfaitement accepté alors qu'il aurait été impensable au 16^e siècle où musicalité et image étaient également constitutives d'un poème. De la même façon les nombreux néologismes du « Grand combat » de Henri Michaux (« il l'emparouille et l'endosque contre terre... ») auraient été taxés de barbarismes ou n'auraient pas été pris au sérieux à l'époque classique où il fallait de façon dérogatoire obtenir ne serait-ce que pour une seule lettre (le cas d'« encor » pour « encore » est le plus célèbre) une licence poétique. Les libertés prises par les poètes (au niveau lexical comme aux niveaux métrique ou prosodique) pendant longtemps n'ont jamais été que des exceptions, et si elles ne devaient pas être autorisées, auraient désavoué ou discrédité le poète. Qui est le juge ultime, alors ? Bien plus que des institutions comme l'Académie française, il semble que ce soit le public lui-même, comme l'a compris Du Bellay au livre VI de sa *Défense et illustration de la langue française*, engageant le poète à « innover » mais en ajoutant « espérant que la postérité l'approuvera. » C'est le public qui par exemple choisit de classer Francis PONGE en poésie, alors que lui-même parle, pour désigner ses propres textes, de « pièces » ou « proèmes ». Ce sont donc bien les lecteurs qui valident et distribuent les autorisations, autrement dit, régulent, organisent, permettent les libertés.

Le sujet nous permet d'interroger la liberté de la poésie et des poètes, avec comme corollaire indispensable, la notion de contrainte. Nous avons montré que jusqu'à un certain point la poésie pouvait passer pour contraignante et coercitive, puis qu'elle trouvait le moyen de s'émanciper de ces normes et obligations pour enfin nous interroger sur la véritable origine de ces codes et leur véritable enjeu, à savoir le lien, fragile, mouvant, incertain entre un poète, une époque et un lectorat.

La question de la liberté de création et d'expression n'est pas, même si HUGO veut la traiter à travers le prisme poétique, propre à un genre : les mêmes problématiques ont été soulevées pour le roman et pour le théâtre, mais c'est vrai que c'est particulièrement en poésie que l'obsession de la liberté s'exprime ; on pense au poème d'ELUARD, à celui du même nom de René CHAR ou au recueil d'ELUARD et MAN RAY, *Les mains libres*) et on peut aussi songer que le seul recueil de poèmes publié par le romancier Julien GRACQ a justement pour titre : *Liberté grande*.